

De multiples indicateurs illustrent l'urgence qu'il y a de prendre les bonnes mesures de protection de la biodiversité de nos mers et océans : selon L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (connue sous le sigle FAO, soit en anglais Food and Agriculture Organization, elle compte 194 pays membres), **sept des plus importantes espèces de poissons sur dix sont au bord du dépeuplement, et bientôt un tiers des espèces pêchées vont être en voie d'extinction totale**. UFC-Que choisir nous apprend que « ... 86 % des poissons présents sur les étals des grandes surfaces sont pêchés selon des méthodes non durables ou dans des stocks surexploités ». Et depuis 1998, les « zones désertiques » de l'océan (sans algues ni poissons) auraient progressé de 6,6 millions de km<sup>2</sup> (+ 15 %), **notamment dans l'Atlantique-Nord**.

Un journal titrait récemment que : « **La France aura bientôt le plus grand domaine maritime au monde** » (une ZEE, zone économique exclusive, de 10 millions de km<sup>2</sup>), **ce qui sous-entend notre responsabilité considérable dans le domaine de la protection des océans et de ce qu'ils renferment de vital et de précieux pour l'humanité toute entière**. Et pourtant, malgré cette responsabilité, et malgré cet atout fabuleux et les possibilités considérables de croissance économique que cette situation privilégiée de notre pays devrait pouvoir faire émerger, **nous n'avons plus de véritable ministère de la mer depuis bientôt 30 ans !** De nombreux acteurs du domaine maritime, dont nous-mêmes pêcheurs amateurs, aspirant à une gouvernance efficace de nos espaces maritimes considérables et si fragiles, avaient été déçus par l'annonce du premier gouvernement de la présidence actuelle car tous espéraient la mise en place d'un tel ministère. **Chacun aura remarqué que même le mot « mer » n'apparaît dans aucune dénomination de ministère, justifiant notre formule « Elle est où la Mer ? ».**

Aujourd'hui, c'est le **ministère de la Transition écologique et solidaire qui « a en charge la mer »** avec sa **Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer** (DIR, Dreal, Deal, DDTM, Dirm, Cross), mais **la pêche maritime est confiée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** avec sa **Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture** (DPMA) qui a en charge la politique en matière de pêches maritimes, de produits de la mer et d'aquaculture, **notamment en ce qui concerne la réglementation, le contrôle de ces activités et leur financement**.

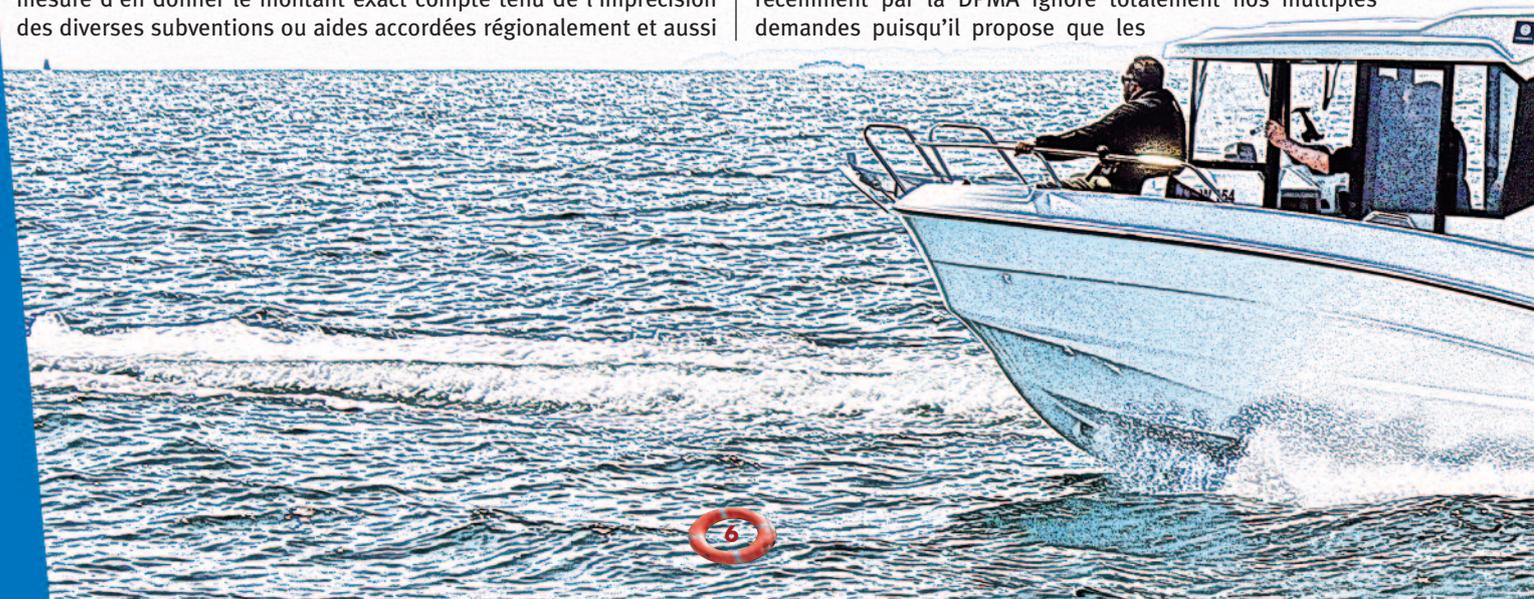
Le directeur de la DPMA, Frédéric Gueudar-Delahaye rappelle que la pêche maritime (environ 1 milliard d'euros de chiffre d'affaire) est, à juste titre, **une activité à forts impacts environnementaux et engagée dans un modèle de développement durable**. Ne doutons pas que ces préoccupations environnementales doivent être prises impérativement en compte afin d'assurer la gestion et l'exploitation durable de la ressource et ainsi d'assurer la pérennité de toutes les activités qui y sont liées, mais **sommes-nous vraiment au niveau d'exigence requis face à notre grande responsabilité ?** Côté financier, rappelons que la Cour des comptes nous a révélé, il y a quelques années, que les **subventions accordées à la pêche approchent le niveau de son chiffre d'affaire**, en précisant que personne n'est en mesure d'en donner le montant exact compte tenu de l'imprécision des diverses subventions ou aides accordées régionalement et aussi

localement... Certaines associations de protection de la nature reprochent à la DPMA de leur refuser avec constance l'accès à certaines données indispensables à l'analyse des aides au secteur de la pêche ; pour quels motifs ? Une partie des aides est vraisemblablement encore utilisée pour le financement d'outils (certains types de chalutiers et senneurs) si efficaces, si peu sélectifs et si contestés par les pêcheurs artisans travaillant dans la bande littorale. Rappelons ici que les **professionnels eux-mêmes ont réussi à faire interdire l'utilisation des sennes dans la bande des 12 milles de certaines régions : Bretagne, Charente-Maritime et Aquitaine ; mais ces matériels sont inexplicablement toujours autorisés en région des Pays-de-la-Loire ou en mer du Nord...**

À l'échelle mondiale, la FAO s'émeut que **ces financements participent** « à l'épuisement rapide de nombreuses espèces de poissons et empêchent ainsi les efforts de sauvetage et de restauration de la pêche mondiale et des emplois qui y sont liés, générant une perte considérable... ». **L'Objectif de développement durable dédié à l'océan, l'ODD 14, demande l'interdiction de toutes ces aides d'ici à 2020 !** Les ODD sont des appels à l'action de tous les pays pauvres, riches et à revenu intermédiaire, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Le **programme de développement durable** a été adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations unies. Où en est notre pays dans sa préparation à atteindre ces objectifs ?

Notre question-formule concernant la gestion de notre domaine maritime **« Elle est où la Mer ? »** illustre la complexité des structures maritimes françaises ; ses multiples comités, conseils (Conseils et Comités maritimes de façades, comités de suivi, aires marines protégées : Natura 2000, Énergies marines renouvelables, ...) disposent de coûteux moyens financiers et humains et qui, pour ce qui concerne la pêche récréative, semblent ignorer totalement la **charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable** depuis qu'elle a été signée entre les cinq fédérations et deux ministres (la Mer et l'Environnement) ainsi que par les autorités concernées et le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins en juillet 2010.

Face à ces constats, nous nous permettons de douter de l'expérience et des connaissances de nos décideurs en matière de pêche. Les responsables FNPP locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont pourtant régulièrement sollicités mais ils ont la désagréable impression que beaucoup de ces réunions, de ces discussions, ont bien peu d'effets positifs. **La preuve la plus récente de ce constat peut être illustrée par la dernière trouvaille de la DPMA concernant le marquage de nos prises**. Rappelons que nous demandons à ce sujet une simplification et une précision du texte de la charte depuis sa parution officielle au Journal officiel du 27 mai 2011. **Nous réitérons notre demande chaque année depuis 8 ans afin que soit spécifié simplement « le marquage des prises doit être réalisé au plus tard avant le débarquement »** dans le but d'éviter toute ambiguïté avec les autorités de contrôle. Or, le texte proposé récemment par la DPMA ignore totalement nos multiples demandes puisqu'il propose que les



prises soient marquées « **dès la mise à bord** ». Même attitude de non-prise en compte de notre administration pour nos demandes sans cesse renouvelées depuis des années comme, par exemple, **la suppression du marquage du maquereau**, cette espèce n'étant pas en difficulté ne fait l'objet d'aucun trafic ou encore **la clarification concernant les appareils de levage** pour laquelle nous avons proposé un texte très clair et ne prêtant pas à ambiguïté. **Où sont l'écoute, le dialogue et la concertation ?** Quid de l'article 2 de la charte qui spécifie pourtant : « **Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir : Les parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile un dialogue permanent notamment avant chaque évolution réglementaire dans le cadre des instances de concertation nationale et infranationale** » !

L'activité de pêche maritime fait l'objet d'un fort encadrement réglementaire et cet encadrement est appelé à se renforcer dans l'avenir, ce qui n'étonne personne mais cette réglementation est-elle bien adaptée pour garantir la durabilité de la biodiversité de nos mers et océans et équitable pour tous les acteurs concernés ?

## À quand les bonnes décisions de nos autorités pour le bar ?

Concernant les prises de bars par les amateurs, nous témoignons que la tendance pour cette année est en tous points semblable aux précédentes : **le bar est de plus en plus rare dans notre bande littorale**, nous le constatons et nos scientifiques le confirment. Des mesures sont prises par nos autorités pour réduire la prédation de cette espèce phare (quotas) et pourtant, l'hebdomadaire *Le Marin*, spécialisé dans les informations maritimes nous en apprend de belles ! **Alors que la réglementation limite de plus en plus drastiquement les prises de bars pour les amateurs, eux qui n'en prélèvent qu'une infime part**, les chiffres concernant le prélèvement de la pêche professionnelle nous laissent sans voix. C'est ainsi que, concernant le golfe de Gascogne en 2018, ce sont 200 tonnes de dépassement des limites de captures autorisées qui ont été observées... Et rebelote en 2019 car les prises de certains auraient déjà **explosé** alors que les plafonds autorisés ont été abaissés ! L'hebdomadaire paru courant avril nous rapporte les propos du président de la commission golfe de Gascogne au CNPM (Comité national des pêches maritimes) qui dénonce ainsi : « **des malins jouent sur le cumul des métiers, prenant, par exemple, 3 tonnes au chalut de fond et autant au pélagique, alors que le non-cumul est inscrit dans la réglementation** », et il demande instamment aux autorités chargées de faire appliquer la réglementation de **dresser des sanctions très dissuasives contre certains bateaux bien identifiés. Son appel sera-t-il entendu par les responsables de la réglementation ?**

Rappelons, encore, que le bar fait l'objet de pêches saisonnières intensives sur ses zones de rassemblement lors du frai en décembre et en début d'année, au moyen de chaluts, de bolinches (sennes) et de filets ; **nous contestons depuis toujours ces**

**pêches dévastatrices pratiquées sur les frayères lors de la période de reproduction**, très néfastes pour la ressource ; elles impactent directement la pêche artisanale et la pêche récréative, toutes deux porteuses d'une économie importante et indispensable à nos régions côtières. **Comment comprendre les mesures drastiques prises envers nous, pêcheurs amateurs, consistant à réduire nos possibilités de prises de bars à un ou trois poissons par jour ou même à nous interdire toute prise durant certaines périodes alors que la pêche professionnelle dépasse ses quotas par centaines de tonnes ? Où est l'équité ? Nous demandons de nouveau la généralisation pour tous, professionnels et amateurs, d'une période de repos biologique pour l'espèce bar. Et concernant la pêche de loisir, que des quotas mensuels nous soient alloués pour les seules espèces réputées en difficulté ; seule cette mesure permettra de révéler précisément le faible impact que la pêche de loisir exerce sur la ressource ; en parallèle il ne sera pas inutile de rappeler le montant de l'économie générée (et non subventionnée) par les activités de pêche et de plaisance au plan national.**

Quelle instance nationale interdira enfin ces ravages sur les frayères en période de reproduction et promulguera les bonnes mesures de protection ? **La Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer ou la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) ? À moins que le préfet maritime de l'Atlantique lui-même ait l'autorité requise pour mettre fin à ces pillages saisonniers systématiques ?** Signalons que le **préfet de Normandie, lui, a décidé d'interdire dès maintenant la pêche électrique** dans les 12 milles de nos côtes sans attendre la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 décidée par l'Europe, **nous approuvons sans réserve cette décision concernant l'interdiction de matériels reconnus comme particulièrement dévastateurs de la biodiversité marine.**

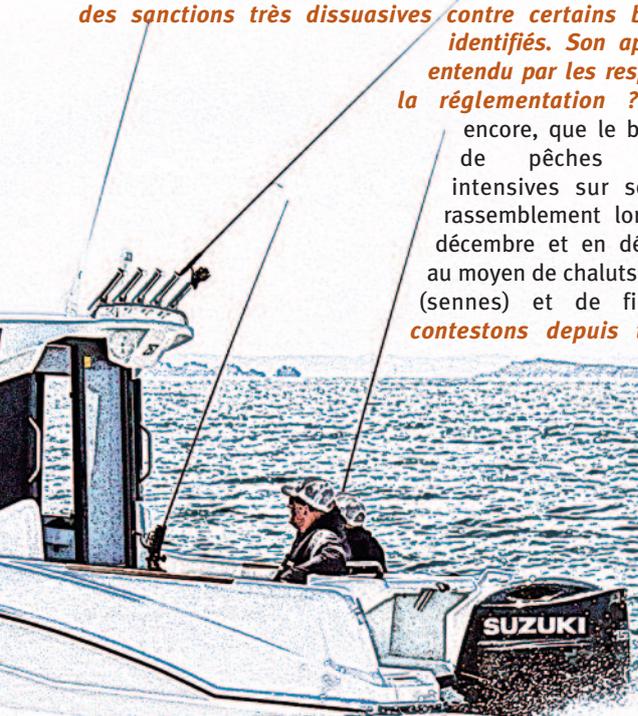
## Félicitons-nous que la protection de la biodiversité soit un sujet d'actualité !

Toujours en matière de protection de notre biodiversité, signalons une autre espèce très vulnérable et toujours particulièrement convoitée : **l'alevin d'anguille appelé civelle**. En France, la région des Pays-de-la-Loire dispose de 54 % du quota national. Sa pêche est très encadrée car sa population aurait diminué de 90 % en seulement 40 ans ! Conséquence : selon la formule « **La rareté faisant la cherté** », le kilo de civelles se vend en Europe entre 200 et 400 € mais braconné, il peut être vendu 10 à 20 fois plus cher en direction de l'Asie... Une vigilance permanente s'impose donc là également si nous souhaitons que vive l'anguille, ce poisson à la migration si étonnante ! À quand les vraies mesures de protection ?

Il est donc absolument nécessaire que toutes les instances de contrôle et de réglementation perçoivent ces enjeux pour le bien de l'humanité. Sont-elles, seront-elles à la hauteur ? Sont-elles, seront-elles à leur disposition pour les renseigner au mieux ; signalons, par exemple, ces nouveaux nano-satellites (d'un poids de 10 kg) fabriqués par une entreprise rennaise et qui sont capables de capter les ondes électromagnétiques émises par les bâtiments en mer même si leurs balises d'enregistrement sont déconnectées.

Guy Perrette

responsable de la commission pêche du bord, en bateau et au gros



## PORTUAIRE

Les propositions, émises par les usagers lors de nos dernières assises de La Baule, ont été jugées constructives et raisonnables, chacun s'accordant à reconnaître qu'un **dialogue régulier et sincère entre usagers et gestionnaires** ne peut être que bénéfique au bon fonctionnement des infrastructures portuaires. Les usagers ont réitéré leur souhait d'une **réelle participation aux prises de décisions** au simple motif qu'ils sont dans la majorité des cas la principale voire l'unique source de recette des entités concernées. Force est de constater que nos demandes n'ont pas été suffisamment prises en compte. Ce type de sujet a vocation à être traité au sein du **groupe de travail n° 3** dédié aux activités portuaires dans le cadre du Comité interministériel du nautisme et de la plaisance. A défaut, nous l'aborderons à nouveau dans le cadre du **groupe de travail n° 5** dédié aux usagers en espérant que nos démarches finiront par être prises en considération. **Les prochaines journées portuaires**, pilotées par Idéal connaissances, seront aussi l'occasion pour les représentants des usagers de s'exprimer à nouveau sur ce sujet...

Les **vols et dégradations** en tous genres dans les ports sont, hélas, de plus en plus fréquents. On constate même, ces derniers temps, des **vols de carburant** sur des bateaux stationnés sur pontons ! Pascal Baudouin, s'en est inquiété auprès des responsables des ports concernés dans sa région. Briec Morin, directeur de la Sellor, nous a fait cette réponse intéressante et constructive : « *En réponse à ta sollicitation sur la question des vols dans les ports, je peux t'indiquer que nous nous sommes fortement inquiétés ces derniers mois face à ce qui ressemble à des campagnes de vols organisés et ciblés sur un port, le port du Kernével. Le phénomène ne s'est pas produit ailleurs. Entre janvier et mai, il y a eu, en effet, des vols répétés d'accastillage et de pièces de belle valeur sur des voiliers récents bien équipés. Si nous avons connu des vols par le passé, nous n'avons jamais rencontré de phénomène d'une telle ampleur et nous avons mis en œuvre immédiatement des mesures adaptées à cette campagne de vols : remplacement des caméras de surveillance, pose de barrières fermant les accès aux deux secteurs du port, Nord et Sud, mise en place d'un vigile toutes les nuits.*

*Au-delà de ces mesures prises par la Sellor, ce phénomène relevant d'un problème de sécurité générale et de police, j'ai profité d'un contact privilégié avec le sous-préfet pour l'alerter et lui demander de mobiliser les enquêteurs de la Police nationale sur ce sujet. Ce qu'il a fait en provoquant une réunion d'urgence avec les forces de police.*

*Enfin, en concertation avec les plaisanciers de l'APPRL, très actifs et très présents au port du Kernével, nous allons mettre en œuvre le dispositif « plaisanciers vigilants » dont tu as sans doute entendu parler puisqu'il a été déployé au port de Locmiquélic.*

*Voilà pour les actions engagées, Pascal, qui vont au-delà de nos obligations puisque nous n'avons pas la responsabilité de la garde des navires. »*

Jean Kiffer et Pascal Baudouin  
responsable de la commission portuaire

## SÉCURITÉ

Revenir sur des accidents de mer, non pas pour réveiller la douleur, mais pour **inciter à la prudence**. Un tout récent a plongé la filière maritime dans le désarroi. Vous l'aurez deviné, il s'agit du naufrage des Sables-d'Olonne qui a concerné les sauveteurs de la SNSM, dans lequel **trois d'entre eux ont trouvé la mort**. Ils étaient partis au secours d'un bateau de pêche en difficulté à quelques milles, lors de la tempête Miguel. Ils méritent tous notre plus grand respect. Là pas question de revenir sur les circonstances, tout ayant été commenté dans la presse, ni même d'évoquer les responsabilités. Mais une question reste, **pourquoi un homme, fût-il pêcheur professionnel, décide-t-il d'aller relever ses casiers à crevettes alors qu'une tempête est annoncée ?**

En 2018, un pêcheur part relever son filet mouillé près des roches à la sortie du port. Seulement voilà, la **tempête annoncée** commence à souffler. Faisant fi des annonces de grand frais, notre pêcheur, pourtant très expérimenté, s'élance avec son semi-rigide, bien décidé à récupérer son trameil. Une fois sur place, près des hauts fonds, les vagues se font plus grosses. Une partie du filet est déjà à bord quand une déferlante retourne le bateau ; **l'homme est projeté par-dessus bord, sans gilet**.

Des témoins ont vu la scène depuis la jetée et alerté les secours. **Mais il est déjà trop tard, le corps sans vie pris dans le filet sera ramené au port.**

Au printemps 2019, partis à la pêche de bon matin, trois amis décident de rentrer un peu plus tôt. La mer s'agite, le vent d'ouest vient de se lever. Sage décision, bien que la situation ne présente pas encore de danger. Mais avant de rentrer au port, ils passent relever le casier posé le matin tout près de la jetée. Et c'est là le problème. Les vagues sont plus agressives, l'embarcation est pourtant bien positionnée face à la lame mais l'orin du casier est ballotté et repasse par-dessus bord bloquant l'hélice. Plus de manœuvre possible, le canot prend maintenant les vagues par l'arrière, les trois hommes sont projetés à la mer. **Un seul, sur les trois, arrivera à rejoindre la côte toute proche, lui seul portait un gilet.** Les deux autres copains iront rallonger la grande liste des péris en mer.

Sachant que l'erreur est humaine, nous n'apporterons pas de jugement concernant les responsabilités de chacun dans les différents cas cités. Les enquêtes et la justice s'en chargeront. Par contre, **nous pouvons dès à présent en tirer quelques enseignements** : aucun matériel embarqué

ne suffira jamais à pallier le défaut de **bon sens du marin**, même celui du marin chevronné ;

Par contre, **quelques conseils** ne feront de mal à personne :

- **tenir compte de la météo**, envisager des situations de repli, renoncer s'il le faut (c'est au chef de bord de décider) ;
- **ne pas engager la vie des autres**, équipage et sauveteurs ;
- **ne pas surestimer ses moyens ni ses capacités**, face à la mer la modestie est de mise ;

• et encore une fois, **porter un gilet** dès que les conditions l'exigent. Dans ces différents cas, l'expérience n'est pas mise en cause cependant, la décision des uns et des autres aurait probablement permis d'éviter ces drames.

Patrice Allin  
responsable de la commission sécurité



L'environnement ? On ne parle plus que de ça dans les médias ! Plus un journal télévisé sans l'horreur d'un incendie de forêt, de la triste image d'un glacier quasiment disparu, d'une plage souillée d'algues vertes ou de fonds marins salopés de plastique !

Ainsi va la presse qui reflète le monde et ses outrances ; quant à savoir si cette débauche d'intérêt pour l'environnement ne relève pas, parfois, de l'opportunisme mercantile, certains esprits s'y risquent. D'aucuns diront d'eux qu'ils sont malveillants, aigris, sceptiques, lorsque d'autres les trouveront pertinents, concernés par l'avenir de notre planète, et impliqués dans la sauvegarde de son avenir.

Objectivement, il faut bien reconnaître que ces sujets envahissent nos informations et que, s'ajoutant au problème du chômage, des catastrophes diverses, des guerres et autres épidémies, ils conduisent à toujours plus d'anxiété. Le citoyen serait fondé à désespérer de l'avenir, lui qu'on culpabilise toujours plus et qui ne trouve plus d'issue. Quoiqu'il fasse, même dans l'accomplissement des gestes quotidiens, les plus anodins comme la préparation d'un repas, il se trouve des censeurs pour lui mettre le nez dans ses erreurs.

Redisons-le, il n'est pas question de nier **l'importance de la cause de l'environnement, et chacun doit, pour ce qui le concerne, agir au mieux**. N'en déplaise à leurs détracteurs, les pêcheurs de loisir n'ont pas attendu les moralistes environnementaux pour s'emparer du sujet. Parce qu'ils sont concernés au premier chef, ils ont créé, voici des années, une commission environnement au sein de la FNPP. Cette commission, bien entendu s'empare de l'actualité, mais elle n'aurait pas véritablement d'utilité si elle ne faisait **des propositions allant de sujets pointus, comme les normes en matière d'analyse de qualité des eaux, à des préconisations en matière de peintures anti salissures**.

**Le plastique** dont on nous rebat les oreilles ces temps-ci ? **Voilà des années que la FNPP s'en préoccupe** ; pour en avoir la certitude, il suffit de visiter son site et de **prendre connaissance des synthèses successives de la commission environnement**. Cette commission illustre, en ce qui la concerne, **le souci qu'ont les pêcheurs récréatifs de l'avenir des océans et le rôle de sentinelles et d'acteurs qu'ils entendent jouer en la matière**. Pour autant, ils ne s'enorgueillissent pas de s'être intéressés, avant la presse trop souvent, à **la menace que représente le plastique** ; l'essentiel est qu'on en parle enfin et qu'on agisse. Tout vient à point... La plupart du temps, il suffit de provoquer les choses.

Dominique VIARD  
commission environnement



# NOUVEAU HOOK<sup>2</sup>

## LE PLUS FACILE A UTILISER



ÉCRANS DISPONIBLES EN 5\", 7\", 9\", ET 12\"

[www.lowrance.com/hook2](http://www.lowrance.com/hook2)

### DECouvrez LE NOUVEAU HOOK<sup>2</sup>

Avec ce nouveau HOOK<sup>2</sup>, consacrez plus de temps à vos loisirs ! Son module sondeur 3-en-1 intègre les vues DownScan, StructureScan ainsi que la technologie CHIRP avec une grande ouverture de cône. Grâce à un menu de réglages simplifiés et en partie automatisés, obtenez des détections inégalées ! Un pavé numérique assure une gestion intuitive du combiné. Disponible en combiné Sondeur/GPS ou sondeur équipé d'un simple positionneur GPS. Combinés compatibles avec les cartes C-MAP<sup>®</sup> et Navionics<sup>®</sup>.

# LOWRANCE<sup>®</sup>

M.C. TECHNOLOGIES  
[www.mc-technologies.fr](http://www.mc-technologies.fr)

# Offre d'abonnement au magazine



Le magazine Multimédia des Passionnés de Pêche en Mer

~~15,60€~~  
**10€**

## Formule 1 an

**4 numéros**

Frais de port compris  
en France métropolitaine  
et la Corse



~~31,20€~~  
**20€**

## Formule 2 ans

**8 numéros**

Frais de port compris  
en France métropolitaine  
et la Corse



Papier, vidéo, web et application digitale  
sont à votre service pour vous faire découvrir  
et partager notre passion commune

Coupon au dos >

à remplir et à retourner dans une enveloppe affranchie dûment complétée à :

**Service Abonnement-La boutique Côt&Pêche**  
Impasse Yves Burle de Grandval, 83200 TOULON  
Tél. / 09 63 63 68 50 - Chèque à l'ordre de C&P Éditions

Oui, je m'abonne à la formule 1 an  
soit 4 numéros pour 10 euros

Oui, je m'abonne à la formule 2 ans  
Soit 8 numéros pour 20 euros

frais de port compris en France métropolitaine et la Corse

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Tél :

Email :



Chèque à l'ordre de C&P éditions



Encore + d'offres sur  
la boutique [www.cotepeche.fr](http://www.cotepeche.fr)

Abonnez-vous aussi sur [www.cotepeche.fr](http://www.cotepeche.fr)

**Abonnez-vous aussi sur [www.cotepeche.fr](http://www.cotepeche.fr)**

APRÈS-LIFE+

act  
u  
n  
a  
t  
i  
o  
n  
a  
l  
e

Encore une campagne d'échantillonnage de palourdes fin septembre, et ce sont **cinq années complètes dont les résultats auront été compilés pour la plupart des sites. Bravo à tous les bénévoles** de : l'Association des plaisanciers et des pêcheurs à pied de la côte ouest (APPPCO), l'Association des pêcheurs plaisanciers de Martin plage (APPMP), l'association Île Tudy pêche plaisance (ITPP), l'association des pêcheurs plaisanciers de la région de Lorient (APPRL), l'association des pêcheurs à pied de la côte de jade (APPCJ), l'Association pêche de loisir Atlantique Vendée (APLAV), l'Association pêche et nautisme rivedousais (APNR), l'association des pêcheurs à pied de Ré (APPRE), l'Association pêches bateaux Oléron (APBO). Suite à la décision prise par le comité directeur, toutes ces associations ont été dédommagées de leurs frais engagés pour un maximum de quatre ans, en fonction de la durée de leur participation.

**Le colloque national Littoréa « Pêche à pied de Loisir pour une pratique durable et des estrans préservés » se tiendra les 14 et 15 novembre à Erquy.** La FNPP y présentera les **résultats de cinq années de suivis** d'un ou deux sites. L'ordre du jour de ces deux journées d'échange n'est pas encore tout à fait bouclé à ce jour.

Pour information, un nouveau portail Milieu marin France est désormais en ligne : [www.pecheapied-loisir.fr/le-nouveau-portail-milieu-marin-france-est-en-ligne](http://www.pecheapied-loisir.fr/le-nouveau-portail-milieu-marin-france-est-en-ligne)

Annick Danis  
responsable commission après-Life+

Commission  
Littorea



**SAMBO**  
SSURANCES MUTUELLES

De quart depuis 1930

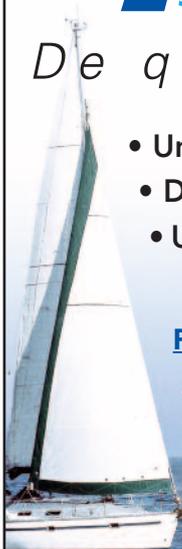
La SAMBO  
l'assureur partenaire  
de la FNPP avec une offre  
spéciale adhérent

- Une assurance fiable et complète, spécifique à la plaisance.
- Des conditions préférentielles exclusives au profit des adhérents de la FNPP.
- Une réactivité et qualité de gestion en cas de sinistres par une équipe spécialement dédiée.

À un tarif très compétitif !

Pour tout renseignement,  
contacter le secrétariat FNPP :  
[fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr)

Embarquez avec  
la SAMBO et  
faisons vivre ensemble  
notre partenariat !



# COMMUNICATION

Notre revue *Pêche Plaisance* et le site *fnpp.fr* sont les outils majeurs de notre communication. Ils sont au cœur de l'actualité nautique et halieutique et permettent à chacun d'entre vous d'être constamment et parfaitement informé. Nous cherchons sans cesse à **améliorer nos supports de communication** et à **les rendre encore plus performants et plus conviviaux**.

Les informations destinées aux responsables d'associations sont accessibles sur notre site *fnpp.fr* à la rubrique **associations/espace réservé/documents réservés**. Pensez aussi à consulter très régulièrement les rubriques les plus importantes à l'aide des boutons rapides. Notre site *fnpp.fr* est aussi accessible à partir de nos pages **Facebook** et **Twitter**, elles aussi régulièrement actualisées. Dans l'immédiat, nous ne souhaitons pas investir davantage dans les réseaux sociaux. Les fausses nouvelles et les attitudes délibérément agressives d'anonymes dissimulés derrière leur écran ne sont pas compatibles avec l'esprit même de notre fédération.

Après la hausse d'effectifs 2017 un peu moins importante que prévue, de nombreuses associations nous ont rejoints en 2018 et en 2019. Nous enregistrons donc une **nouvelle augmentation significative de nos effectifs**.

Grâce à **notre présence sur tous les fronts**, au niveau régional (CMF), national (CNP et GT5/SGMer notamment) et européen (EAA groupe mer), pour **défendre nos valeurs, nos droits et nos orientations** décidées en commun, **nous rassemblons au sein de notre fédération de plus en plus de plaisanciers navigateurs ou pêcheurs**.

Nous rappelons à tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait, que **les dernières cotisations doivent nous parvenir avant fin octobre**. Merci



de le faire rapidement et de nous éviter ainsi des relances toujours fastidieuses et un peu désagréables... C'est aussi le moment, pour ceux qui en seraient redevables, de vous acquitter, si ce n'est déjà fait, de votre **contribution solidaire** conformément à la grille accessible sur notre site *fnpp.fr*.

La fin d'année 2019 s'annonce très chargée. Après le Grand Pavois, les réunions du Comité interministériel du nautisme et de la plaisance et le comité directeur du 19 octobre à Saint-Brice-en-Coglès, nous participerons aux différents salons : nous vous invitons à nous retrouver au **salon du Cap d'Agde début novembre** et au **Nautic de Paris début décembre** 2019. Nous serons ravis de vous accueillir, de vous informer et de répondre aux nombreuses questions que vous ne manquerez pas de nous poser...

Jean Kiffer et Paul Vinay  
responsables de la commission communication



## EAA

L'assemblée générale de l'EAA se déroulait cette année à **Bled (Slovénie)**, charmante petite bourgade située au pied des Alpes, entourée de lac et de nombreuses et magnifiques rivières riches en salmonidés. La plupart des pays européens y étaient représentés. La **ministre slovène de la Chasse et de la Pêche** était présente et a tenu à nous apporter son soutien lors d'un **discours riche et très apprécié** par l'ensemble des participants.

Les sujets « eau douce » étaient bien sûr très présents mais aussi les sujets « mer » concernant notamment toutes les espèces en difficultés : **bar, thon, cabillaud, ...**

Dans le cadre du sous-groupe « mer », nous avons pu exprimer et expliquer notre position pour les années à venir : **concernant les espèces en difficulté pour lesquelles le prélèvement de la pêche de loisir est significatif (plus de 10%) et uniquement ces espèces, nous soutenons, conformément au plan pluriannuel, une déclaration obligatoire des pêcheurs et de leurs prises et, si nécessaire, la mise en place d'une limite mensuelle ou annuelle. Pour toutes les autres espèces, nous proposons une limitation des prises à la stricte consommation familiale** et le renforcement de la **lutte contre le braconnage et la vente illégale des produits de la mer**. Les participants unanimes ont salué le **bien-fondé de ces propositions** qui devraient, de toute évidence, être **mises en place dans les prochaines années** mais soulignent de **nombreuses difficultés de mise en œuvre** : disponibilité des outils, changement d'habitude, blocage psychologique, ...



En haut à gauche : assemblée générale EAA  
En haut à droite : intervention de la ministre de l'Agriculture et des Forêts, Mme Aleksandra Pivec  
Ci-dessus : Jean-Claude Bel, président EFTA  
Jean Kiffer, président FNPP  
Fred Bloot, président EEA